

PACA

Axe 4 : FONCTION SUPPORT

[GRIEPS] Professionnalisation des agents au sein du Service des Ressources Humaines

Contexte

Dans un contexte de transformation constante en terme de gestion des ressources humaines, l'ANFH souhaite proposer un parcours de formation adapté prenant en compte les évolutions des métiers des ressources humaines. Les missions de l'agent administratif au service des ressources humaines sont multiples et en constante évolution ; ainsi, cette formation s'adresse aussi bien à un public déjà en poste qu'à des agents récemment nommés. Elle est proposée sous forme de modules présentés indépendamment les uns des autres.

Objectifs

Développer et/ou renforcer ses compétences sur l'ensemble des missions en intégrant les nouvelles réglementations :

- Acquérir les réflexes de gestion des ressources humaines
- Comprendre les nouvelles réglementations et les textes régissant la fonction publique hospitalière
- Connaître les enjeux actuels de la gestion des ressources humaines hospitalières

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

Léa B. MATRULLO (l.bisleau@anhf.fr) 04.91.17.71.38

Public
Agents en charge des ressources humaines

Exercice
2023

Code de formation
4.01

Nature
AFR

Organisé par
GRIEPS

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 30 janvier au 31 janvier 2023

Marseille

Délégation Régionale (Module 1)

GROUPE 2

Du 22 février au 23 février 2023

Marseille

Délégation Régionale (Module 2)

GROUPE 3

Le 3 mars 2023

Marseille

Délégation Régionale (Module 3)

GROUPE 4

Le 6 mars 2023

Marseille

Délégation Régionale (Module 4)

GROUPE 5

Du 9 mai au 10 mai 2023

Marseille

Délégation Régionale (Module 5)

GROUPE 6

Du 15 juin au 16 juin 2023

Marseille

Délégation Régionale (Module 6)

Contact ANFH

Léa B. MATRULLO

(l.bisleau@anfh.fr)

04.91.17.71.38

Modules

- **[Module 1 : Les aspects réglementaires de l'absentéisme](#)**
Durée : 14 heures
- **[Module 2 : Paie et rémunération](#)**
Durée : 14 heures
- **[Module 3 : Gestion des carrières](#)**
Durée : 7 heures
- **[Module 4 : Recrutement, mobilité et transition professionnelle](#)**
Durée : 7 heures
- **[Module 5 : Fin de carrière et rémunération](#)**
Durée : 14 heures
- **[Module 6 : Principes de la Loi de Transformation de la Fonction Publique](#)**
Durée : 14 heures